

**COMITE SYNDICAL
MDE
Délibération n° 7**

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an 2024, le 22 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :100

Membres présents : 53

Excusés : 7

Membres votants : 3

OBJET : ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU MARCHE AUDIT ENERGIE

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique.

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement,

Liste des membres ayant délibéré : 30

N_COMMUNE	MEMBRE	Date délibération
7005	ALBA LA ROMAINE	14/12/2023
7023	BALAZUC	19/12/2023
7030	BEAUVENE	07/12/2023
7032	BERZEME	18/12/2023
7048	CHALENCON	20/12/2023
7073	LE CRESTET	11/12/2023
7083	DUNIERE SUR EYRIEUX	18/12/2023
7086	ETABLES	24/11/2023
7087	FABRAS	29/11/2023
7099	GRAS	12/12/2023
7100	GRAVIERES	30/11/2023
7117	LABLACHERE	12/12/2023
7133	LARNAS	05/12/2023
7140	LEMPS	07/12/2023
7156	MEYRAS	11/12/2023
7167	LES OLLIERES SUR EYRIEUX	21/11/2023
7190	ROCHECOLOMBE	15/12/2023
7228	ST DESIRAT	11/12/2023
7242	ST GINEYS EN COIRON	14/11/2023
7248	ST JEAN ROURE	12/12/2023

7250	ST JEURE D'AY	18/12/2023
7253	ST JULIEN DU GUA	05/12/2023
7258	ST JULIEN VOCANCE	15/12/2023
7262	ST LAURENT LES BAINS LAVAL D AURELLE	29/11/2023
7291	ST REMEZE	29/11/2023
7310	SAVAS	04/12/2023
7329	VALGORGE	25/10/2022
7331	VALS LES BAINS	21/12/2023
7345	VION	22/11/2023
7348	VOGUE	19/12/2023

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de prendre acte des demandes d'adhésion des membres au marché d'audit énergétique du SDE 07.

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le